

**Au total, 15% des salariés ont travaillé à temps partiel en 2010. Ce chiffre cache néanmoins une grande disparité entre hommes et femmes. En effet, plus d'une femme sur trois (35%) a un emploi à temps partiel. Du côté des hommes, le temps partiel ne concerne que 4% des travailleurs. Ces chiffres sont restés inchangés par rapport à l'année 2006. Le travail à temps partiel est plus développé dans la branche de la santé et de l'action sociale (40% de l'emploi salarié total), puis dans l'enseignement (28% de l'emploi salarié) et enfin dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration (21%). 45% des femmes dans les services administratifs et de soutien travaillent à temps partiel, mais seulement 3 à 4% des hommes. Près de la moitié des femmes ayant un niveau d'éducation faible travaillent à temps partiel, contre moins de 5% des hommes ayant ce niveau d'éducation. Enfin, la part du temps partiel des femmes passe de 18% pour les moins de 30 ans à près de 50% pour les 50-59 ans.**

Tableau 1 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total (en %)

	2006	2010
Femmes	35	35
Hommes	4	4
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

Source : STATEC, ESS 2010

### 40% des salariés dans la branche la santé et l'action sociale travaillent à temps partiel

Les disparités entre les branches sont importantes. Le taux de travail à temps partiel varie entre 3% dans la construction et 40% dans la santé et l'action sociale. Ces écarts s'expliquent largement par le sexe des

travailleurs dans ces branches. Dans la construction, seulement 6% des travailleurs sont de sexe féminin. Par contre dans la santé et l'action sociale, les femmes représentent 75% de la main d'œuvre.

### Seulement 1% des hommes employés dans l'industrie et dans la construction travaillent à temps partiel

Chez les hommes, l'incidence du travail à temps partiel varie entre 1% dans l'industrie et dans la construction à 14% dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Dans l'Horesca et l'enseignement, on recense près de 15% d'hommes qui travaillent à temps partiel. Chez les femmes, le taux de travail à temps partiel varie de 23% dans l'industrie à 49% dans la santé et l'action sociale.

### 45% des femmes dans les services administratifs et de soutien travaillant à temps partiel, mais seulement 3 à 4% des hommes

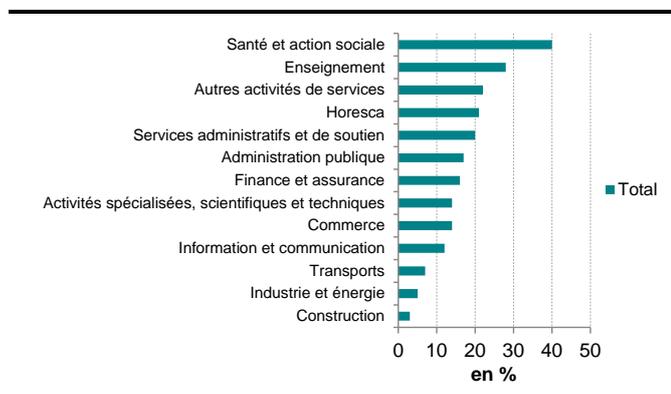
De manière générale, plus il y a des femmes qui travaillent à temps partiel, plus il y a des hommes dans la même situation. Cela reflète « l'influence des pairs » (peer effect) et l'acceptation de ce mode de travail par les employeurs. Il y a des exceptions à cette tendance générale. Dans l'administration publique et dans les services administratifs et de soutien, la part des femmes travaillant à temps partiel est relativement élevée, 40% et 45% respectivement. Or, la part des hommes travaillant à temps partiel est avec 3% et 4% inférieure à la moyenne globale. Le même constat vaut pour la branche de l'information et la communication ainsi que dans la construction.

**Tableau 2 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total, dans les différentes branches (en %)**

	Femmes	Hommes	Total
Industrie et énergie	23	1	5
Construction	35	1	3
Commerce	28	3	14
Transports	27	4	7
Horesca	32	12	21
Information et communication	38	4	12
Finance et assurance	30	5	16
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	26	4	14
Services administratifs et de soutien	45	3	20
Administration publique	40	3	17
Enseignement	39	12	28
Santé et action sociale	49	14	40
Autres activités de services	31	8	22

Source : STATEC, ESS 2010

**Graphique 1 : Part du travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total, dans les différentes branches (en %)**



Source : STATEC, ESS 2010

**Dans les catégories professionnelles des artisans et des conducteurs d'installation et de machines, le temps partiel est peu répandu**

Le travail à temps partiel est relativement peu répandu dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ainsi que chez les conducteurs d'installation et de machines. En effet, ces deux catégories professionnelles sont dominées par des salariés de sexe masculin. En outre, les femmes qui exercent ces métiers travaillent moins souvent à temps partiel que celles qui exercent d'autres métiers. Dans la catégorie des professions élémentaires, c'est-à-dire les ouvriers non qualifiés, plus d'une femme sur deux travaille à temps partiel.

Dans les professions intermédiaires, 38% des femmes ont un emploi à temps partiel. Cette catégorie regroupe des professions comme les infirmières ou encore les éducateurs. Tout comme pour les branches d'activité économique, il y a, au niveau des catégories professionnelles, une corrélation positive entre le travail à temps partiel des hommes et celui des femmes.

**Tableau 3 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total, selon la catégorie professionnelle (en %)**

	Femmes	Hommes	Total
Directeurs, cadres de direction et gérants	20	3	6
Professions intellectuelles et scientifiques	29	6	15
Professions intermédiaires	38	4	20
Employés de type administratif	32	5	22
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	33	8	22
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	16	1	2
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	15	4	4
Professions élémentaires	55	4	30

Source : STATEC, ESS 2010

**46% des femmes ayant un niveau d'éducation faible travaillant à temps partiel contre 4% des hommes**

Ce sont plutôt les travailleurs peu qualifiés qui choisissent de travailler à temps partiel. Chez les femmes, la tendance est particulièrement nette. Si 46% des femmes qui ont atteint l'enseignement secondaire inférieur au plus travaillent à temps partiel, cette part passe à 36% pour les diplômées du secondaire supérieur et à 28% pour celles qui ont fait des études supérieures. La part des hommes travaillant à temps partiel est faible pour tous les niveaux d'éducation (3 à 5%).

**Tableau 4 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total, selon le niveau d'éducation (en %)**

	Femmes	Hommes	Total
Secondaire inférieur ou moins	46	4	19
Secondaire supérieur ou post-secondaire	36	3	14
Supérieur	28	5	14

Source : STATEC, ESS 2010

## La part du temps partiel des femmes passe de 18% pour les moins de 30 ans à près de 50% pour les 50-59 ans

Le choix de travailler à temps partiel dépend également de l'âge du salarié. Plus il est âgé, plus il est probable qu'il travaille à temps partiel. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes. Chez les jeunes femmes âgées de moins de 30 ans, le temps partiel ne concerne que 18% des salariés. Ensuite le taux passe à 35% pour celles âgées de 30 à 39 ans et à 45% et 48% pour les classes d'âge suivantes. Finalement le taux baisse à 33% pour les femmes âgées de 60 ans ou plus. D'après les tableaux 3 et 4, les femmes peu qualifiées, respectivement ayant des occupations peu qualifiées ont plus tendance à travailler à temps partiel. Comme elles sont entrées plus tôt sur le marché de travail, elles se retirent plus tôt que les salariées plus qualifiées. Celles qui travaillent au-delà des 60 ans sont celles qui de par leur occupation et leur formation sont moins enclines à travailler à temps partiel.

## 17% des hommes travaillent à temps partiel à partir de 60 ans

Chez les hommes, la relation entre l'âge et le travail à temps partiel est beaucoup moins forte jusqu'à l'âge de 60 ans. La part du travail à temps partiel varie entre 3% et 5%. Cependant, à partir de 60 ans, 17% des hommes travaillent à temps partiel. Ce sont là des personnes qui ont fait le choix de partir progressivement à la retraite, en réduisant d'abord leur charge de travail avant d'arrêter de travailler complètement.

**Tableau 5 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total en fonction de l'âge du salarié (en %)**

	Femmes	Hommes	Total
<30	18	5	10
30-39	35	4	16
40-49	45	3	17
50-59	48	4	17
60+	33	17	22

Source : STATEC, ESS 2010

## 20% de Luxembourgeois travaillent à temps partiel, contre seulement 13 à 15% pour les autres nationalités

Le taux de travail à temps partiel des ressortissants luxembourgeois est, avec 20%, plus élevé que celui des ressortissants étrangers. Pour ces derniers, il varie entre 13% et 15% selon la nationalité considérée. En considérant les femmes seules, les ressortissantes luxembourgeoises, allemandes, et belges affichent des taux de travail à temps partiel autour de 37 à 38%. Les ressortissantes françaises, avec 30%, sont relativement moins nombreuses à travailler à temps partiel. Les Portugaises travaillent à 41% à temps partiel. Il en est de même des femmes issues des pays en dehors de l'Union européenne.

**Tableau 6 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total selon la nationalité du travailleur (en %)**

	Femmes	Hommes	Total
Luxembourgeoise	38	5	20
Allemande	37	3	14
Belge	38	4	14
Française	30	3	13
Portugaise	41	2	15
Autre UE-27	29	7	13
Autre en dehors de l'UE-27	41	2	15

Source : STATEC, ESS 2010

## Des différences relativement faibles entre les frontaliers et les résidents

En prenant les femmes seules, les écarts sont faibles entre les résidentes du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Belgique (37% à 38% de travailleurs à temps partiel). Les salariées résidant en France ne sont que 32% à travailler à temps partiel. Globalement, pour les deux sexes, les résidents luxembourgeois (17%) sont un peu plus enclins à travailler à temps partiel que les travailleurs frontaliers (13 à 14%).

**Tableau 7 : Travail à temps partiel par rapport à l'emploi salarié total selon le pays de résidence du travailleur (en %)**

	Femmes	Hommes	Total
Luxembourg	37	4	17
Allemagne	37	3	13
Belgique	38	4	14
France	32	3	13

Source : STATEC, ESS 2010

## Méthodologie

Ces chiffres sont issus de l'enquête sur la structure des salaires de 2010, qui couvre un échantillon représentatif de quelque 20 000 salariés employés auprès de 2 200 entreprises luxembourgeoises d'au moins 10 salariés, dont les activités relevaient des sections B à S de la nomenclature NACE Rév. 2. L'enquête sur la structure des salaires (ESS) est une enquête communautaire coordonnée par Eurostat et effectuée dans tous les Etats membres de l'Union Européenne. À partir de 2002, l'enquête est réalisée à un rythme quadriennal. L'enquête porte sur le mois d'octobre de l'année de référence. Certaines informations, comme par exemple la rémunération annuelle et les primes irrégulières portent sur toute l'année.